

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION EN BUT

RENTREE 2026

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, Titre V : Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des instituts universitaires de technologie,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'admission des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) pour toutes les spécialités (Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU

Sophie RODIER, Vice-président, MCF

Philippe LUCCARINI, PU - Chef dpt Génie Biologie BMB et DN

Éric PEYRETAILLADE, MCF - Chef dpt Génie Biologie (BMB-DN)

Damien VACHER, MCF - Chef dept Mesures Physiques

Rémi POLLES, PRAG

Rakaia AIT TIZGUI, PRCE - Chef dept GIM

Éric ROYER, MCF

Abdelfettah HASBANI, MCF - Chef dept Informatique

Carine SIMON, MCF

Gerard CHALHOUB, PU - Administrateur provisoire dpt RT

Joël TOUSSAINT, MCF

Sylvie SOLER, PRCE - Chef dept GEA

Valérie POLONAI, MCF - Chef dpt Génie Biologie – agronomie et SEE

Janique SOULIE, MCF - Chef dept GEA

Pierre-Marie GROLLEMUND, MCF - Chef dpt Sciences des données

Denis MIGDAL, MCF

Christophe ISSARTEL, MCF - Chef dept Chimie

Jonathan COURBON, MCF - Chef dept MMI

Benjamin ALBOUY KISSI, MCF - Chef dept Informatique

Adélaïde ALBOUY-KISSI, MCF

Corinne BRDYS, MCF - Chef dept GEII

Laurent DEROUSSI, MCF - Chef dept MT2E

Lydia MAIGNE, MCF

Antoine JURY, MCF - Chef dept GMP

Fabienne PENNEC, MCF

Anne MURER-DUBOISSET, MCF - Chef dept TC

Anne Céline PALIER, PRCE - Chef dept MLT
Sandra SAÏD, MCF
Fabienne BERGER, MCF - Chef dept TC
Xavier BRUNET, PRCE
Christophe BLANC, MCF - Chef dept MMI
Christophe REY, MCF
Lise JACQUEZ, MCF - Chef dept ICJ
Etienne BEGON, Professionnel
Héliaz JOUANNEAUD, Professionnel
Pascal KERNEIS, Professionnel
Claire MATON, Professionnel
Dylan VILPREUX, Professionnel
David THURET, Professionnel
Nadia DOMPIERRE, Professionnel

Article 2 :

L'arrêté n°2026-091 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 13 février 2026

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*